



Vente d'un fond fr commerce

Par Meysange

bonjour,
Je vend mon fond de commerce. Lorsque je l'ai acheté j'ai créé une EURL. La vente de mon fond de commerce m'oblige-t-elle a fermer ma société ? Puis je la garder et dans quelques mois modifier les statuts pour une nouvelle activité ?

Par AGeorges

Bonsoir,

Non
Oui.

Le fonds de commerce est indépendant de la société, sauf si vous "vendez" cette dernière !